

## **INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PAR ORGANE DIRECTEUR 7**

### **Comité International de Planification (CIP) pour la Souveraineté Alimentaire**

**Alimata Traoré (CIP)**

#### **Intervention préliminaire**

Merci Monsieur le président de m'accorder la parole. Je voudrai aussi remercier le secrétariat du Traité pour ses efforts visant à faciliter la participation des organisations paysannes et de la société civile.

Je parle au nom des millions de paysannes et de paysans et de nos frères et sœurs des peuples autochtones rassemblés au sein de La Via Campesina et des organisations du Comité de Planification pour la souveraineté alimentaire. Je parle aussi pour les millions de femmes africaines qui assurent l'essentiel de la production et la préparation de plus de 80% de la nourriture disponible sur le continent. Nos semences paysannes natives couvrent chaque année plus de 90% des surfaces cultivées en Afrique. Les femmes africaines sont inquiètes car elles ne savent pas si elles pourront continuer à les utiliser afin d'assumer leur lourde responsabilité de nourrir leurs enfants qui sont l'Afrique de demain.

La 7e réunion de l'Organe directeur s'ouvre en effet aujourd'hui dans un contexte où les nouveaux brevets sur les séquences génétiques dématérialisées menacent tout autant les droits des paysans de conserver, d'utiliser, d'échanger, de vendre et de protéger leurs semences qui est la survie du Traité et la sécurité alimentaire de nos pays.

Ces brevets permettent de privatiser toutes nos semences paysannes et aussi toutes celles qui sont conservées dans les banques de gènes du Système multilatéral. Si l'Organe directeur ne se donne pas les moyens de l'enrayer, cette privatisation empêchera le Traité de remplir ses missions et notamment de faciliter l'accès aux ressources phylogénétiques. Les paysannes et les paysans ne pourront plus faire face aux défis du changement climatique, de l'indispensable abandon des pesticides toxiques, des crises socio-économiques et des guerres afin de produire notre nourriture.

C'est pourquoi les femmes africaines lancent appel à l'organe directeur, et plus particulièrement à nos gouvernements, à prendre immédiatement les mesures permettant d'interdire la brevetabilité des séquences génétiques et d'appliquer intégralement les droits des agriculteurs, consacrés dans le préambule et à l'article 9 du Traité. Sans cela, toute autre mesure visant à améliorer le système multilatéral sera inutile. Ce débat ne peut plus être reporté,